



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

du jury de l'examen professionnel

**de technicien principal de 2^{ème} classe
par avancement de grade**

session 2025

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS.....	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	12
8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	15
9 - FICHE STATISTIQUES	16

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2023	Session 2025
Candidats admis à concourir	96	129
Candidats présents épreuve écrite	73	108
% présents « écrit » / admis à concourir	78%	83,7 %
Moyenne épreuve écrite	9.88	9.48
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	71	104
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	97%	96%
Candidats présents épreuve orale	71	99
% présents « oral » / Candidats autorisés à passer l'épreuve orale»	100%	95%
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	43	68
% admis / candidats présents épreuve écrite	59%	63%

2 – PLANNING

**EXAMEN PROFESSIONNEL
TECHNICIEN PRINCIPAL
1^{ère} ET 2^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE
2^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE
PLANNING 2025**

Début des retraits de dossiers	Mardi 8 octobre 2024
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 13 novembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 11 novembre 2024
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 10 avril 2025

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 6 février 2025	Visio CDG38	Conférence des Présidents
Mardi 24 juin 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 16 au 19 septembre 2025	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 25 septembre 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Lundi 12 mai 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Mardi 10 juin 2025	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 25 juin 2025
Diffusion des résultats d'admission	Vendredi 26 septembre 2025

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
DE SMEDT Imen	Elue, adjointe au Maire, Saint Marcellin
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au maire, Crolles
LANFREY Gérard	Elu, adjoint au Maire, Saint Aupre
PARISOT Xavier	Elu, conseiller municipal, Chanas
ALBRECHT Anne	Personnalité qualifiée, cheffe de projet SI, Grenoble Alpes Métropole
GRIFFON Richard	Personnalité qualifiée, chef de projets voirie référent, Département du Rhône
PERRILLAT-JACQUEMOUD Guillaume	Personnalité qualifiée, directeur de la propreté urbaine, Annecy
PIGEOLET Thomas	Personnalité qualifiée, Responsable d'unité autorisation droit des sols, Grenoble Alpes Métropole
FOURNIER Catherine	Fonctionnaire, directrice générale des services, Ruy Montceau
SZYBALA Christophe	Fonctionnaire, représentant du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, représentante du CNFPT
THEVENON-BERHAUDIN Alain	Fonctionnaire, Directeur général des services, Voreppe

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 1)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade est ouvert

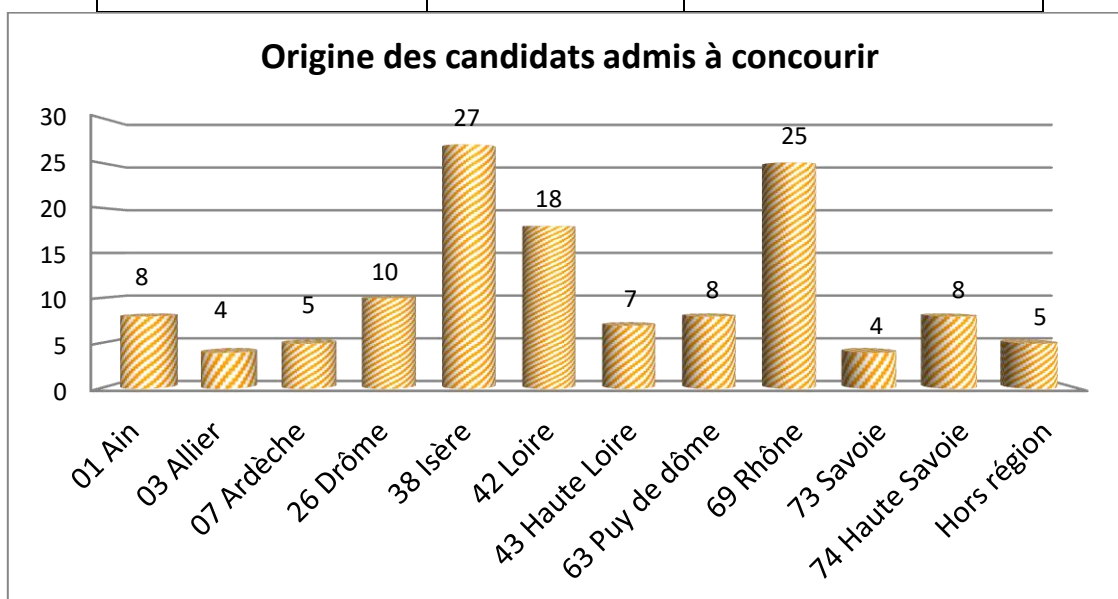
L'examen professionnel avec épreuves est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau
Les agents peuvent se présenter à l'examen un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

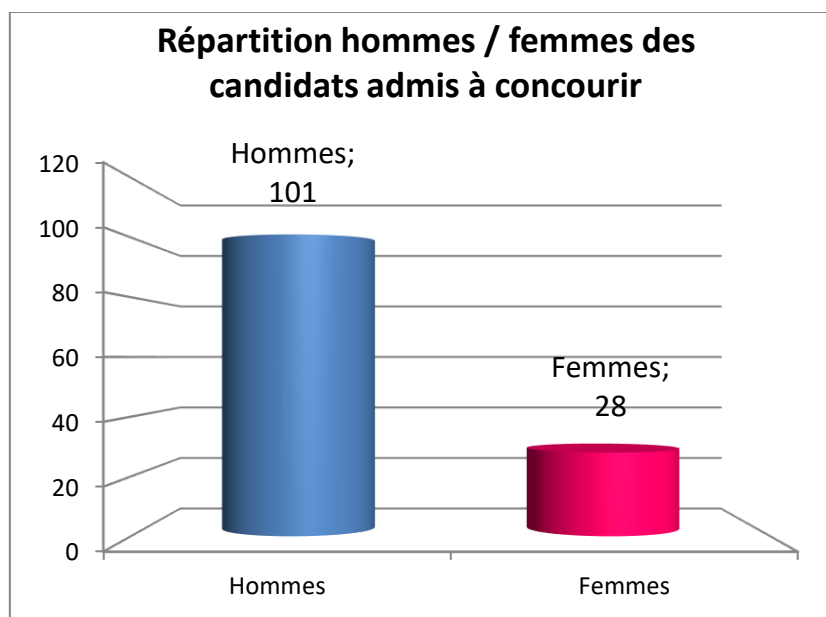
26 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

- 6 pour ancienneté insuffisante
- 19 pour grade ne correspondant pas (erreur d'inscription)
- 1 agent contractuel

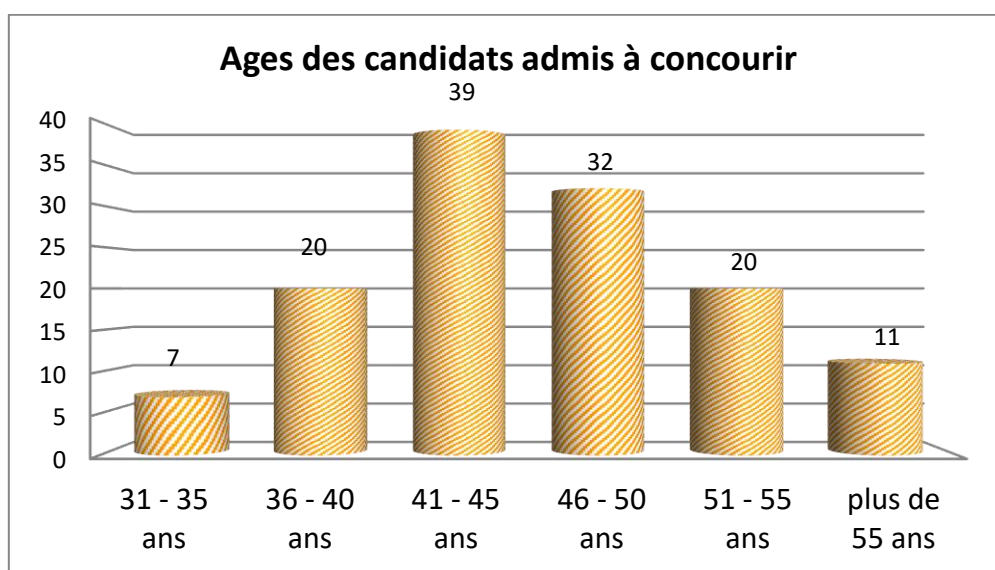
ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
01 Ain	8	6,2%
03 Allier	4	3,1%
07 Ardèche	5	3,9%
26 Drôme	10	7,8%
38 Isère	27	20,9%
42 Loire	18	14,0%
43 Haute Loire	7	5,4%
63 Puy de dôme	8	6,2%
69 Rhône	25	19,4%
73 Savoie	4	3,1%
74 Haute Savoie	8	6,2%
Hors région	5	3,9%
TOTAL	129	100%

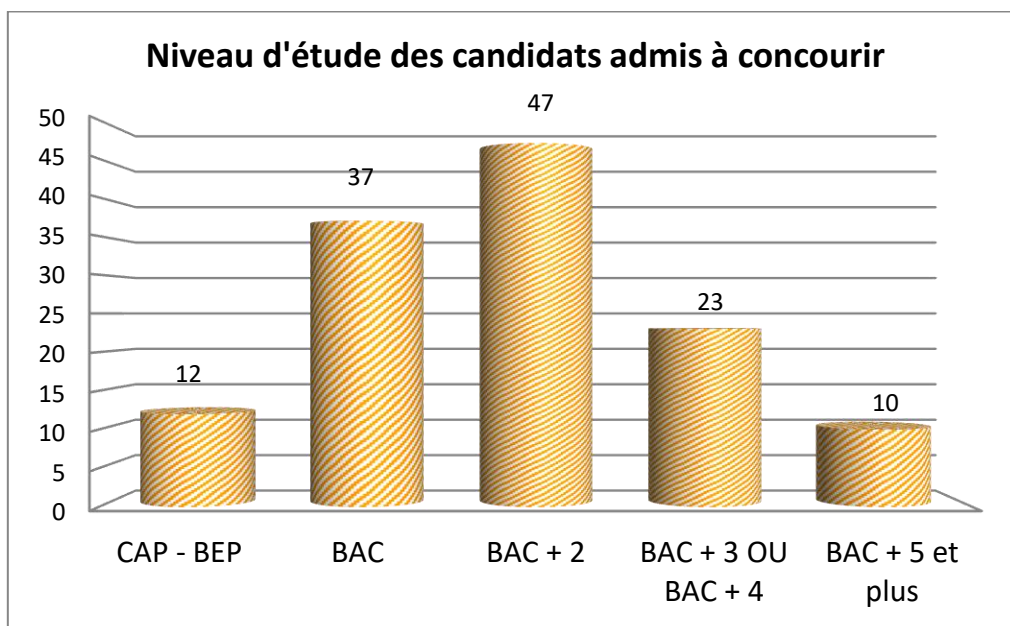




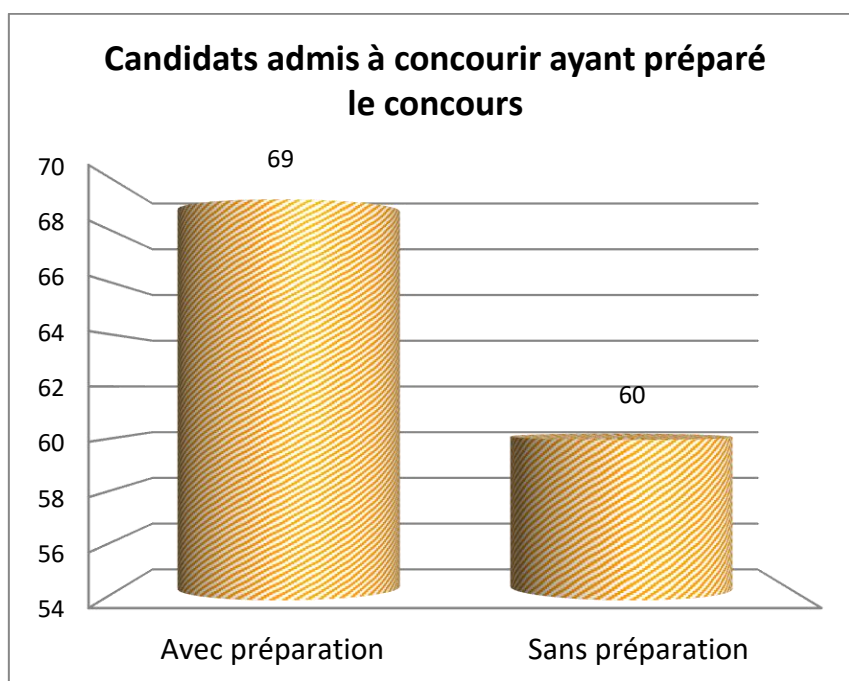
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	78%
Femmes	22%



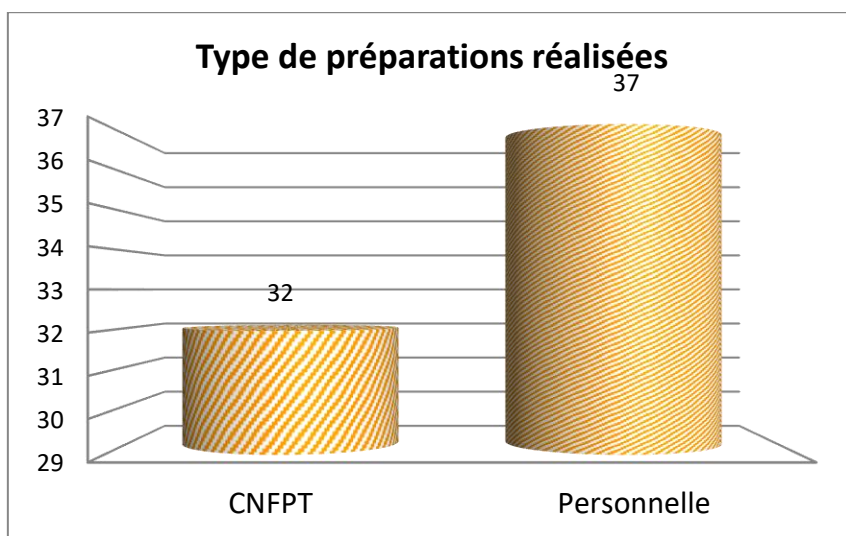
Age des candidats	%
31 - 35 ans	5,4%
36 - 40 ans	15,5%
41 - 45 ans	30,2%
46 - 50 ans	24,8%
51 - 55 ans	15,5%
plus de 55 ans	8,5%



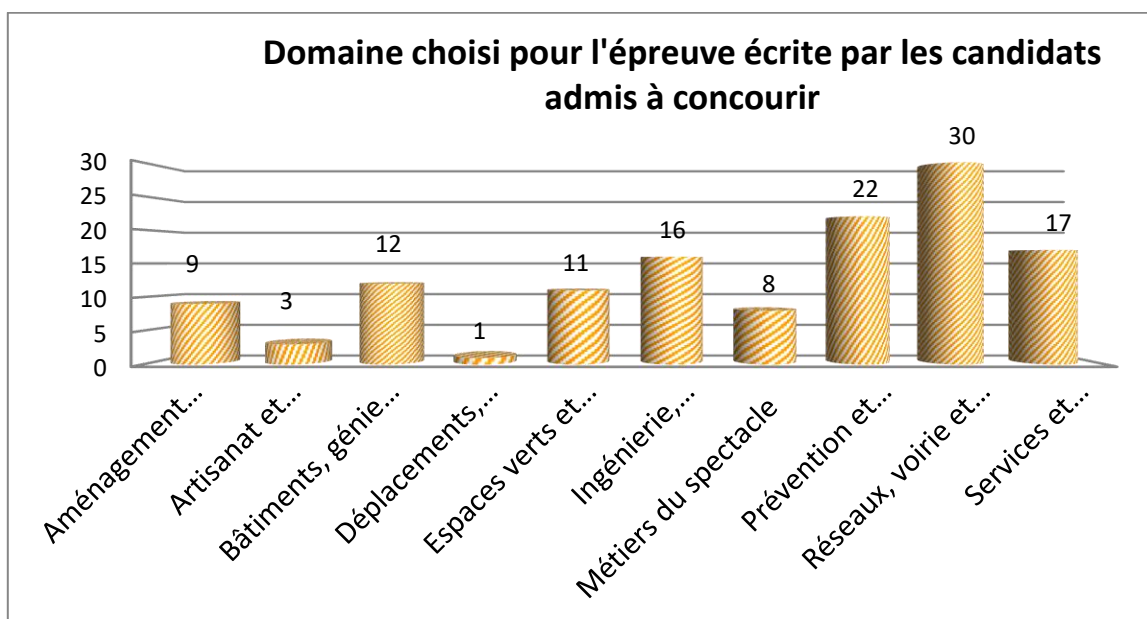
Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	9,3%
BAC	28,7%
BAC + 2	36,4%
BAC + 3 OU 4	17,8%
BAC + 5 et plus	7,8%



Préparation	%
OUI	53%
NON	47%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	46%
Personnelle	54%



	%
Aménagement urbain et développement durable	7%
Artisanat et métiers d'art	2,3%
Bâtiments, génie civil	9,3%
Déplacements, transports	0,8%
Espaces verts et naturels	8,5%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12,4%
Métiers du spectacle	6,2%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	17,1%
Réseaux, voirie et infrastructures	23,3%
Services et intervention techniques	13,2%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

108 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 83.7% des candidats admis à concourir

Session 2025 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	21	129	1	17.5	9.48

Rappel session 2023 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	23	96	4	19	9.88

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	12
Artisanat et métiers d'art	11
Bâtiments, génie civil	10.63
Déplacements, transports	8
Espaces verts et naturels	9.27
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9.42
Métiers du spectacle	9
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10.28
Réseaux, voirie et infrastructures	7.9
Services et intervention techniques	9.07

✓ B. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, elle se poursuit par des questions techniques, notamment *dans la spécialité* au titre de laquelle le candidat concourt (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 1)

Session 2025 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil
Entretien	99	6	17	11.63	10

Le jury déclare 68 candidats admis.

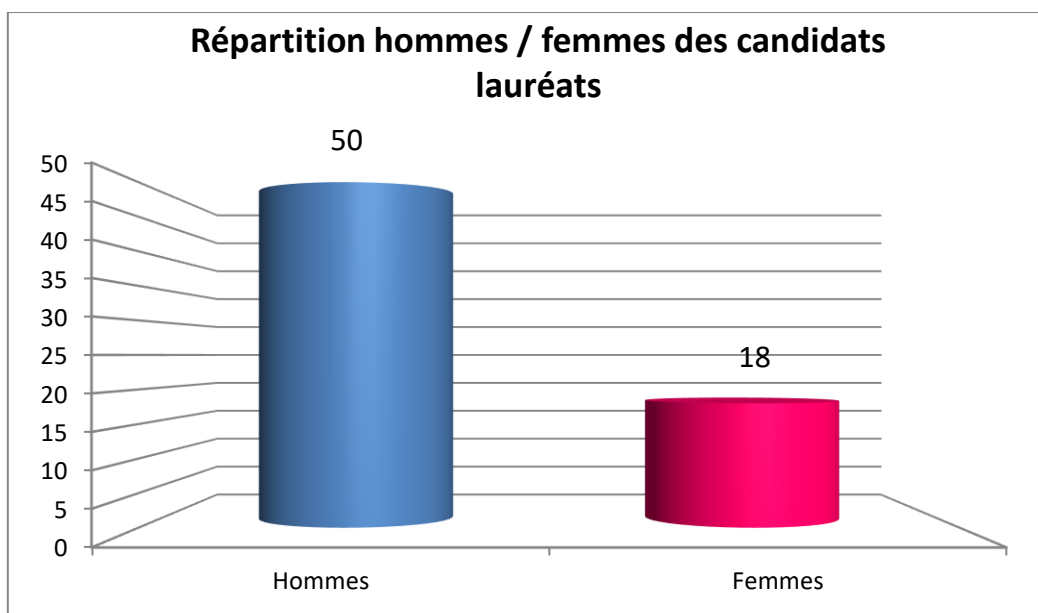
Rappel session 2023 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil
Entretien	71	4	18	10.56	10

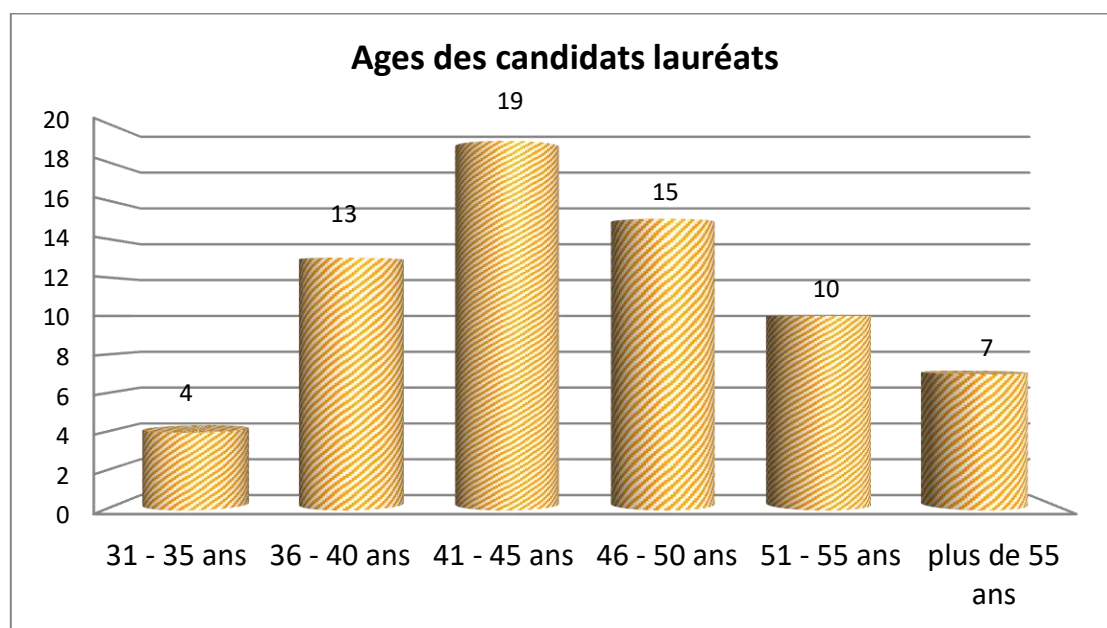
Moyenne par spécialité 2025	
Aménagement urbain et développement durable	13.4
Artisanat et métiers d'art	14.33
Bâtiments, génie civil	12.64
Déplacements, transports	6
Espaces verts et naturels	12
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11.75
Métiers du spectacle	11
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11.79
Réseaux, voirie et infrastructures	12.95
Services et intervention techniques	10.42

7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

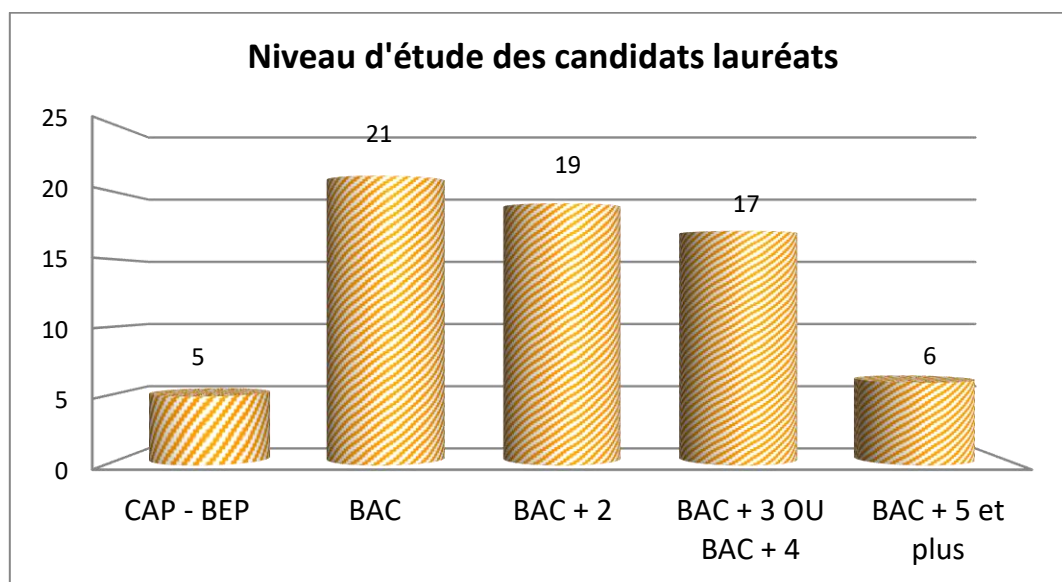
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
01 Ain	4	6%
03 Allier	2	3%
07 Ardèche	4	6%
26 Drôme	6	9%
38 Isère	12	18%
42 Loire	12	18%
43 Haute Loire	4	6%
63 Puy de dôme	4	6%
69 Rhône	12	18%
73 Savoie	2	3%
74 Haute Savoie	4	6%
Hors région	2	3%
TOTAL	68	100%



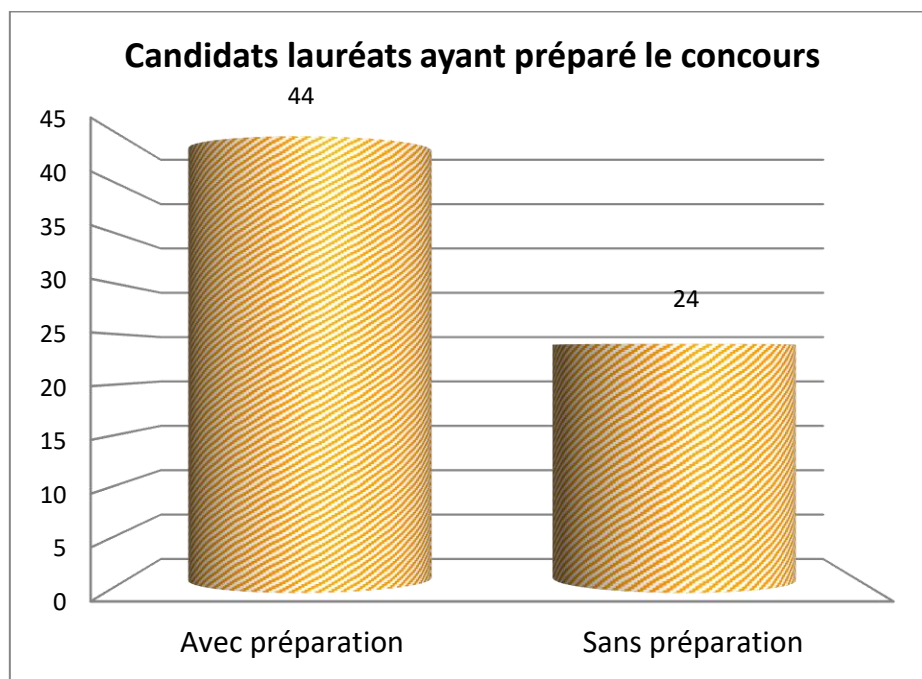
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	74%
Femmes	26%



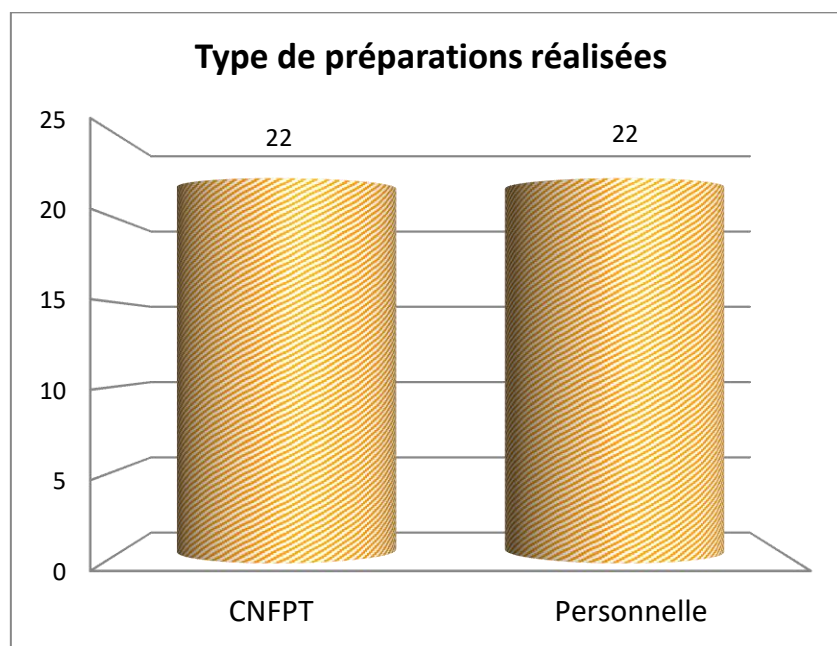
Age des candidats	%
31 - 35 ans	6%
36 - 40 ans	19%
41 - 45 ans	28%
46 - 50 ans	22%
51 - 55 ans	15%
plus de 55 ans	10%



Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	7%
BAC	31%
BAC + 2	28%
BAC + 3 OU 4	25%
BAC + 5 et plus	9%



Préparation	%
OUI	65%
NON	35%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	50%
Personnelle	50%

8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

A la suite de l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, les correcteurs mettent en avant les remarques suivantes :

- Une grande disparité sur le niveau des candidats selon la spécialité
- Une préparation hétérogène, certains candidats maîtrisent le formalisme et la méthodologie de projet alors qu'à contrario certains pas du tout.
- Des 2^{ème} parties faibles ou superficielles
- Manque de prise de hauteur

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Beaucoup de candidats ont eu du mal à exposer et définir clairement leurs projets professionnels
- Manque d'ouverture sur l'environnement territorial et cela se remarque notamment chez les candidats venant de grosses collectivités.
- Des candidats qui ont du mal à prendre de la hauteur et à généraliser d'après leurs propres expériences
- Au niveau du management : il est dommageable que les candidats ne pensent pas aux formations et qu'ils n'aient pas de projection sur ce sujet lorsqu'ils ne sont pas en situation.

9 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	129	104	68
Hommes	101	81	50
Femmes	28	23	18
% Hommes	78%	78%	74%
% Femmes	22%	22%	26%
Âges des candidats			
31 - 35 ans	7	4	4
36 - 40 ans	20	14	13
41 - 45 ans	39	29	19
46 - 50 ans	32	26	15
51 - 55 ans	20	22	10
plus de 55 ans	11	9	7
Origine des candidats par départements			
01 Ain	8	6	4
03 Allier	4	4	2
07 Ardèche	5	5	4
26 Drôme	10	8	6
38 Isère	27	22	12
42 Loire	18	17	12
43 Haute Loire	7	5	4
63 Puy de dôme	8	5	4
69 Rhône	25	21	12
73 Savoie	4	3	2
74 Haute Savoie	8	5	4
Hors région	5	3	2
Niveau d'études des candidats			
CAP - BEP	12	11	5
BAC	37	32	21
BAC + 2	47	36	19
BAC + 3 OU BAC + 4	23	19	17
BAC + 5 et plus	10	6	6
Préparation			
CNFPT	32	28	22
Personnelle	37	33	22
Avec préparation	69	61	44
Sans préparation	60	43	24
Spécialités choisie pour l'épreuve écrite			
Aménagement urbain et développement durable	9	5	5
Artisanat et métiers d'art	3	3	3
Bâtiments, génie civil	12	11	10
Déplacements, transports	1	1	0
Espaces verts et naturels	11	11	8
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	16	12	8
Métiers du spectacle	8	7	4
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	22	20	13
Réseaux, voirie et infrastructures	30	21	12
Services et intervention techniques	17	13	5